

## AVANTAGES POST PERMIS

Nous souhaitons promouvoir le rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices

L'objectif est de faire diminuer l'accidentalité, très élevée au cours des premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire.

### **Pré requis :**

Cette formation s'adresse à des conducteurs volontaires titulaires d'un premier permis de conduire depuis au moins six mois et aux plus douze mois

### **Les avantages :**

Vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur votre assurance « jeune conducteur »

Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences acquises par les conducteurs et entraîne la réduction de la période probatoire uniquement si le conducteur n'a pas commis d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou une mesure de suspension

### **La durée :**

7H00 de formation avec des échanges interactifs

### **Quelle formalité**

Une attestation de suivi sera délivrée

L'auto-école transmet un exemplaire au préfet du département du lieu de la formation, dans un délai de 15 jours

Le préfet enregistrera l'attestation de suivi et réduira le délai probatoire si aucune infraction entraînant un retrait de points ou une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire n'a été commise.